

Réponses aux questions précédentes : **Marne et Chigny.**

➤ **Comment améliorer la propreté de la départementale ?**

Initialement à la charge du département, l'entretien de la voie rapide n'est pas satisfaisant. La municipalité prend en charge le nettoyage de façon exceptionnelle lorsqu'il est nécessaire. Ce fut le cas il y a 2 ans. Un courrier de relance est en préparation auprès du département afin que le nettoyage soit effectué plus régulièrement.

➤ **Quelles solutions sont envisageables concernant les nuisances sonores de la voie rapide ?**

Plusieurs actions ont été mises en place afin de limiter les nuisances sonores tel que le mur anti-bruit et le revêtement de sol limitant le bruit de la circulation.

➤ **Serait-il possible de faire un plan référençant toutes les places de stationnements vélos ?**

Le plan a été réalisé et la ville de Lagny-sur-Marne possède 144 places de stationnements vélos. Ce plan sera très prochainement disponible sur le site internet de la ville.

➤ **Les propositions de Lagny vont-elles reprendre ?**

Comme vous avez pu le constater dernièrement, de nombreuses réunions publiques sont organisées par la ville afin de consulter les habitants sur différents thèmes, dernièrement l'urbanisme. Nous continuerons en ce sens car il est primordial d'échanger avec la population avant de mettre en place les projets.

➤ **Le sens interdit de la rue Marcel Rivière n'est pas respecté, que peut-on faire ?**

Durant les périodes de marché, la rue Louis Blériot est fermée au niveau du Mix'city ce qui a pour effet que les véhicules contournent la place par la rue Marcel Rivière afin de reprendre la rue Louis Blériot. Il est envisageable de pérenniser cette mise en place qui aura pour but de limiter le nombre de véhicules qui utilisent la rue Louis Blériot afin de rejoindre l'avenue du stade plus rapidement. Cela sécurise donc les lieux et évite que la rue Marcel Rivière soit prise en sens interdit.

- **Craintes d'un habitant concernant les nuisances dues aux stationnements et aux développements des nuisibles dans le quartier.**

Après plusieurs mois de marché, aucune de ces nuisances n'a été constaté.

- **Suite à la revalorisation des déchets, une sensibilisation est envisageable ?**

La ville met en place de nombreuses actions en ce sens. Il y avait notamment les Floréales le week-end du 21-22 mai où vous avez pu constater un stand du SIETREM en plus des actions municipales. Le SIETREM est un partenaire privilégié avec qui nous faisons de nombreuses opérations de sensibilisation notamment dans les écoles.

- **Il manque de stationnements vélos dans la ville, est-il envisagé d'en avoir plus ?**

Lagny-sur-Marne possède 144 places de stationnements vélos. De plus, un nouveau parking sécurisé de vélos notamment de vélos à assistance électrique verra bientôt le jour dans le parking du cinéma permettant notamment aux habitants des autres quartiers que le cœur de ville de rejoindre le centre à vélo puis de le déposer afin de profiter des commerces ou de prendre le train.

- **Au niveau de la voie rapide, il y a une zone d'inondation dangereuse en cas de pluie, que faire ?**

Nous avons alerté le département sur ce sujet et nous sommes en attente des travaux à effectuer. Une relance des services de la ville sera faite dès demain.

- **A quelle date se fera le déménagement du SDIS ?**

Le déménagement du SDIS se fera au plus tôt fin 2024.

- **Inondations et débordement du Ru du bicheret, qui s'en occupe ?**

Marne est Gondoire est intervenu de façon exceptionnelle afin d'effectuer un curage du Ru car nous rappelons que l'entretien du Ru est à la charge du propriétaire de la parcelle. La municipalité met en œuvre un certain nombre d'actions afin de limiter les inondations comme la réflexion des quais ou la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en lien avec Marne et Gondoire.

➤ **Mégots près du tabac, que faire ?**

Une poubelle a été installée par la municipalité. Un agent de la ville se rend sur place tous les matins afin de la vider.

Le gérant du tabac a été sensibilisé sur le sujet et devra disposer un cendrier devant son commerce.